

## **Commission JUSTICE**

### **Palais de justice et Prison de Verviers**

**12 novembre 2014**

**Katrin Jadin (MR):** Monsieur le président, monsieur le ministre, M. Frédéric et moi-même sommes, vous l'aurez constaté, de la même région et nous faisons remonter les mêmes problèmes. C'est déjà le cas depuis un certain temps: les infrastructures du palais de justice sont dans un état de dégradation assez avancée. Certains travaux ont déjà été entrepris par le passé mais les moyens accordés jusqu'à présent étaient trop modestes pour permettre d'enrayer la détérioration en pleine accélération. Certaines salles ont dû être fermées pour des raisons de sécurité. Cela pourrait, à terme, concerner l'ensemble du bâtiment.

Au-delà d'un problème majeur d'infrastructure, c'est l'exercice de l'activité judiciaire dans son ensemble, pour ce qui concerne la région de Verviers, qui se trouve ici entravée.

Pour maintenir une justice de proximité, accessible au citoyen – j'ai cru comprendre que c'était également le souhait avec la réforme du paysage judiciaire telle que nous l'avons avalisée sous la précédente législature –, il me paraît incontournable d'assurer le fonctionnement des services basés à Verviers, bien que cet ancien arrondissement fasse désormais partie de l'arrondissement judiciaire de Liège. J'espère donc que vous considèrerez cette problématique dans toute son ampleur.

Monsieur le ministre, de quelle manière comptez-vous pallier les importants problèmes concernant le palais de justice de Verviers? Disposez-vous d'une étude sur les travaux qui devraient être réalisés? Avez-vous déjà des éléments de calendrier au sujet des travaux, que vous pourriez nous communiquer? Quel budget pourra-t-il être consacré en fonction des besoins qui seront exprimés, pour la garantie d'une justice de proximité à Verviers?

**André Frédéric (PS):** Monsieur le président, monsieur le ministre, ma question porte sur le même dramatique problème, qui n'est pas lié uniquement au palais de justice de Verviers.

Monsieur le ministre, si vous ne connaissez pas la belle région verviétoise, à l'est de la Belgique, Mme Jadin et moi vous y invitons volontiers. Veuillez à vous munir de bottes ou d'une combinaison adéquate et d'un casque pour la visite du palais de justice. J'y suis allé, il y a un an exactement. J'y ai invité mes collègues parlementaires, tous partis confondus car il s'agit d'un débat pratique et non politique, enjeu fondamental pour les services publics de l'arrondissement de Verviers. J'ai pu me rendre compte de visu, moi qui suis loin d'être un bricoleur, du danger extraordinaire que courent les gens qui fréquentent ce palais de justice - les acteurs professionnels mais aussi les justiciables -, et des problèmes auxquels ils sont confrontés.

Il y a de graves problèmes de vétusté: énormes fissures, salles inutilisables et services délocalisés. Des décisions ont été prises pour entreposer dans le bâtiment sis en Crapaurue - temporairement - les archives qui se trouvaient dans le grenier du palais de justice vu qu'elles menaçaient de tomber dans les étages inférieurs. Certaines audiences ont également lieu dans ce bâtiment, ce qui pose quelques problèmes organisationnels vu la dispersion dans la ville des locaux d'audience.

Un autre bâtiment commercial, sis rue Xhavée à Verviers, a été loué pour entreposer les archives qui se situaient au sous-sol du palais de justice. Ainsi, les archives du grenier menaçaient de s'effondrer et celles des caves sont couvertes de champignons et de moisissures.

Tout cela est constaté et photographié par la presse régionale.

Le 22 avril dernier, le palais de justice a inauguré son nouveau bloc cellulaire sécurisé. Les cellules des détenus ainsi que la chambre du conseil s'y trouvent. Normalement, le bloc devrait pouvoir accueillir jusqu'à 18 détenus; actuellement, il ne comporte que 5 blocs au lieu de 9.

Selon certaines informations parues dans la presse locale, il n'y aurait que très peu de chances que les travaux de rénovation du palais de justice débutent en 2016, comme c'était initialement prévu. En effet, le chantier est colossal et les problèmes d'infrastructure ne cessent de s'accumuler.

Par ailleurs, il semblerait que le projet d'achat ou de location d'espaces dans le nouveau bâtiment construit par T. Palm, situé juste en face du palais de justice, constitue un dossier qui n'avance plus.

J'ai donc déposé une question à votre excellent collègue ministre de la Régie des Bâtiments, que Mme Jadin et moi-même suivrons pas à pas dans ce dossier. Actuellement, il devient difficile d'encore rendre la justice à Verviers, ce qui nous paraît particulièrement interpellant.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous assurer de votre volonté de voir évoluer les travaux au sein du palais de justice de Verviers?

Pouvez-vous garantir la volonté de maintenir un outil judiciaire performant et les investissements qui vont de pair à Verviers?

Que comptez-vous mettre en oeuvre pour favoriser l'accessibilité des lieux d'audience aux justiciables et pour améliorer les conditions de travail au personnel judiciaire?

Dans quel délai peut-on espérer une amélioration de la situation?

Quelles initiatives comptez-vous prendre, en étroite collaboration avec M. Jambon, afin d'apporter des solutions à ce dossier?

**Koen Geens, ministre:** Monsieur le président, chers collègues, je souhaiterais tout d'abord dire hors rapport que je connais assez bien la région verviétoise pour avoir énormément collaboré avec les collègues de Liège. Nous nous sommes fréquemment réunis à Stavelot ou à Verviers. Toutefois, je ne connaissais pas les détails du bâtiment que vous m'évoquez.

Les problèmes liés à l'hébergement des juridictions verviétoises sont bien connus de mes services. En collaboration avec la Régie des Bâtiments, certaines mesures ont déjà été prises afin de disposer d'espaces supplémentaires temporaires pour héberger principalement des archives - dans un ancien bâtiment des Finances sis en Crapaurue et dans un bâtiment loué, les anciens établissements Manumeubles. Sous réserve de confirmation par la Régie des Bâtiments, la mise à disposition de cet espace est prévue pour mars 2015.

Dans cette attente, la direction Infrastructure de la DGOJ a déjà réalisé l'implantation des rayonnages et engagé les budgets nécessaires. Les demandes d'offres pour le déménagement des archives sont en cours de rédaction.

Dans la mesure où les problèmes sont liés à l'hébergement des services, les propositions de solutions structurelles doivent émaner de la Régie des Bâtiments. Un groupe de travail rassemblant des représentants de la Régie, de la direction Infrastructure du SPF Justice et des autorités judiciaires locales a été mis en place dans ce cadre.

Quant à l'étude des travaux à réaliser, une brève présentation de ces travaux a été proposée aux membres du groupe de travail, sans que toutefois un rapport complet ne soit remis. Mon collègue ayant dans ses attributions la Régie des Bâtiments sera plus à même de vous donner une réponse précise à cette question.

En ce qui concerne les autres questions, je ne peux également, comme vous l'avez déjà signalé vous-même, que vous renvoyer vers mon collègue en charge de la Régie des Bâtiments. Je promets que je collaborerai avec lui dans les meilleures conditions pour que Verviers ne souffre pas de trop de retard.

**Katrin Jadin (MR):** Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. J'en conclus deux choses. Il existe une volonté de remettre en ordre les infrastructures judiciaires à Verviers en lien avec la réforme du paysage judiciaire. Vous dites très justement que des besoins ont été exprimés par votre département. Je déduis donc de la réponse que vous nous avez donnée qu'il y aura donc un suivi quant à la garantie des infrastructures sur place. C'est une bonne chose et je m'en réjouis. Dans le cadre de cette réforme du paysage judiciaire, il faut aussi pouvoir donner aux membres de l'Ordre judiciaire (aux fonctionnaires, etc.) un délai dans lequel ils peuvent espérer travailler dans des conditions adéquates.

J'adresserai également cette question à votre collègue en charge de la Régie des Bâtiments.

**André Frédéric (PS):** Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Je me demande quand même si je ne commence pas à être atteint de surdit  car je n'ai pas entendu la m me chose que Mme Jadin!

J'ai entendu qu'un certain nombre de rem des transitoires et temporaires allaient  tre appliqu s pour accueillir les archives et les s ances mais je n'ai entendu aucun engagement ferme concernant les travaux   entreprendre et leur financement. Je sais que ceci rel ve du ministre en charge de la R gie des B timents mais je pense que le ministre de la Justice est  galement concern . Je ne voudrais pas que la priorit  des choix qui seront pos s fasse fi d'une r alit  dans certaines parties du pays parce que les pr occupations ne sont pas toujours les m mes ici et l !

D s lors, sachez que nous serons, majorit  et opposition, extr mement attentifs   ce qu'on ne d laisse pas un arrondissement qui est d j  nettement appauvri.

Mme Jadin s'interrogeait sur la prison mais elle est fermée car les détenus pouvaient passer la main à travers les murs, vers l'extérieur! Nous avons de grosses craintes sur l'avenir du service public en matière de justice à Verviers. Même si vous ne détenez pas les cordons de la bourse, vous êtes responsable de la justice dans ce pays!

**Katrin Jadin (MR):** Monsieur le président, monsieur le ministre, sous la législature précédente, le gouvernement fédéral a avalisé le projet d'infrastructures Masterplan 3, que votre prédécesseur, Mme Turtelboom, avait concocté. Y figurait le projet de reconstruction de la prison de Verviers.

Comme M. Frédéric vient de l'expliquer, la prison de Verviers a dû être fermée, voici trois ou quatre ans, par le bourgmestre de l'époque en raison de l'état du bâtiment. On ne pouvait plus y garantir la sécurité des personnes qui y travaillaient et des personnes incarcérées.

Sous la précédente législature, il a été décidé de reconstruire cette prison sur le même site car les enceintes avaient été correctement aménagées par les services de la Régie des Bâtiments et correspondent aux normes de sécurité actuelles. Cette nouvelle prison aurait la même capacité d'accueil, à savoir 300 personnes.

Monsieur le ministre, ce qui m'intéresse est de savoir comment vous traiterez ce dossier extrêmement important pour notre région. J'en veux pour preuve deux éléments essentiels: tout d'abord, les infrastructures judiciaires qui seront encore implantées à Verviers à la suite de la réforme du paysage judiciaire; ensuite, vous le savez certainement, il existe un arrondissement judiciaire d'Eupen de langue allemande sur lequel n'existe aucune prison. Il faudra donc de toute manière en avoir une dans la région.

Maintenez-vous cette décision de reconstruction sur l'ancien site, monsieur le ministre?

**Koen Geens, ministre:** Monsieur le président, madame Jadin, le dossier de la prison de Verviers fait en effet partie du Masterplan 3.

Le gouvernement précédent avait donné son accord de principe quant à la poursuite de l'analyse du Masterplan 3 en termes de faisabilité et de nécessité. Ce travail doit continuer, comme le prévoit d'ailleurs l'accord de gouvernement.

Je ne puis donc donner pour l'instant qu'une réponse générique sur la question, comme je l'ai d'ailleurs fait la semaine dernière à propos de la prison de Leopoldsburg. Je ne peux donc m'étendre avec précision au risque de donner l'impression de vouloir avantager une région plutôt qu'une autre. L'accord gouvernemental est générique à ce sujet et je ne puis donc pas vous communiquer davantage d'informations sur ce dossier précis.

Néanmoins, je vous tiendrai au courant des évolutions futures et aussi rapidement que faire se peut.

**Katrin Jadin (MR):** Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Voilà longtemps que je suis ce dossier! Je sais que, à la suite de cette décision, le département de la Justice ayant déjà exprimé ses besoins au mètre carré et les ayant transmis aux services de la Régie des Bâtiments, ceux-ci ont déjà entamé les études nécessaires pour connaître les besoins au mètre carré de cette nouvelle prison et le délai dans lequel elle sera construite.

Ensuite, il appartiendra au gouvernement de choisir le type de marché: financement alternatif, marché européen, etc. Mais de toute évidence, il importe de revenir le plus rapidement possible sur le contenu de ce Masterplan, l'infrastructure et les investissements qui devront encore être réalisés pour la Justice dans ce pays. Je ne manquerai pas de revenir ultérieurement sur ce dossier.